

MESURES GOUVERNEMENTALES

Quelle aide ? Pour qui ? Dans quelle situation ?



Version 3
mise à jour 17 avril 2020

**Les mises
à jour sont dans
les bulles avec un
fond gris**

Ne pas être en défaut de paiement
sur vos prêts bancaires

À PROPOS D'ALIAS

alias entrepreneur·e c'est la solution simple et accessible pour tous les entrepreneur·e·s qui désirent trouver rapidement réponses à leurs questions. Dans un format direct, authentique et droit au but, la bibliothèque de contenus d'alias offre des centaines de capsules de micro-formations, des podcasts, des articles, références et autres contenus qui viennent accompagner l'entrepreneur·e, au quotidien, dans le développement de ses affaires.

COLLABORATION SPÉCIALE

Nous tenons à remercier Mmes **Geneviève Vigneault** et **Nancy Boyle**, avocates d'affaires, associées au bureau BCF pour leur collaboration et expertise.



Merci également à Richard Dubé, de Dubé & Tétreault et Pierre Garant, de RCGT.

AVIS AU LECTEUR

Ceci est notre interprétation des mesures annoncées qui évoluent rapidement. Nous ne sommes pas des spécialistes des critères entourant l'emploi.

Nous vous invitons à consulter votre comptable, votre avocat en droit du travail, votre professionnel des ressources humaines.

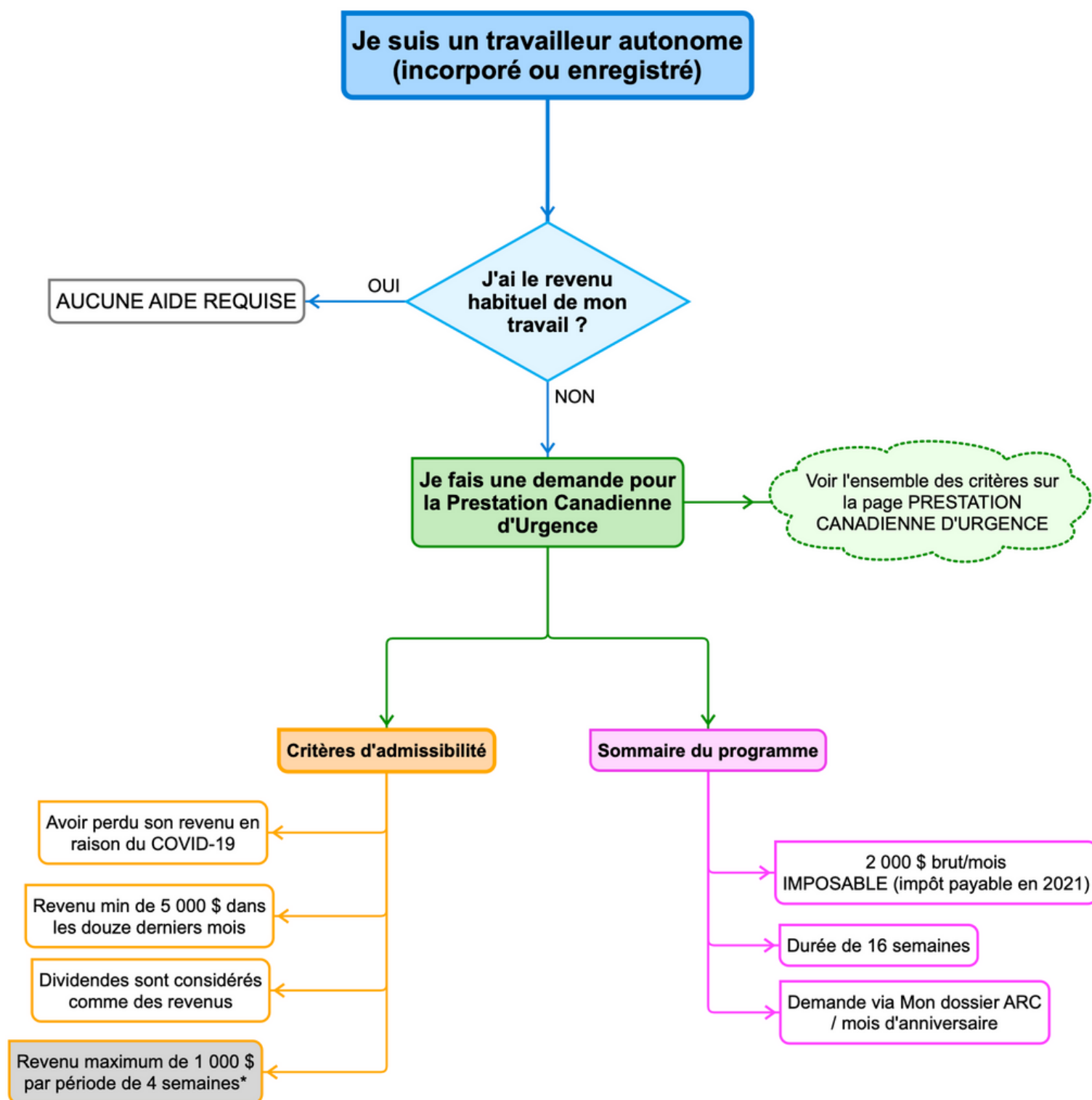


alias entrepreneur ni ses collaborateurs n'assument aucune responsabilités quant à l'exactitude ou non des informations présentées. Veuillez vous référer aux sites Web des gouvernements pour plus de précisions.

Au moment de la finalisation de guide, la subvention salariale d'urgence n'est qu'un projet de loi. Le parlement doit l'approuver.

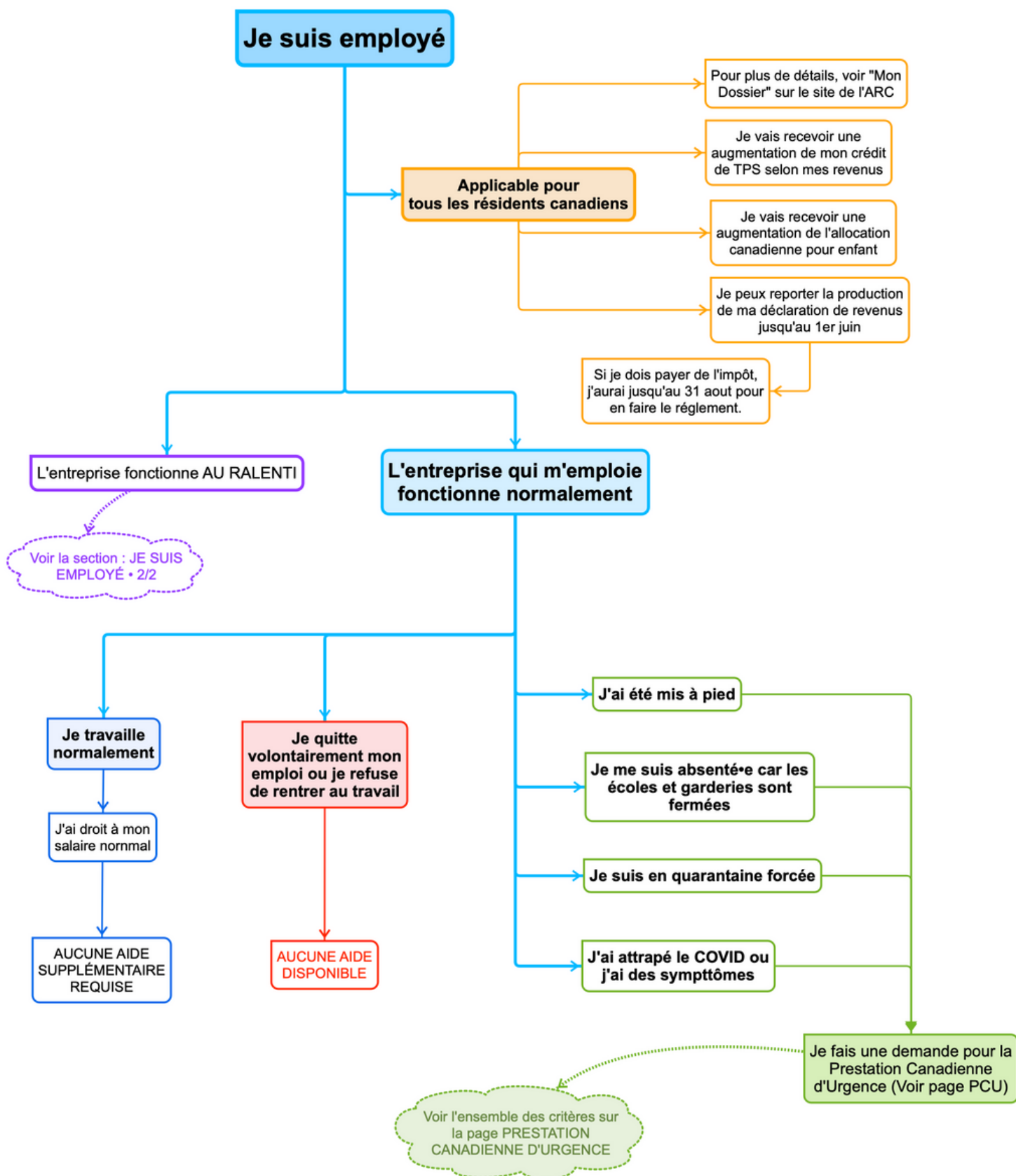
En règle générale, si votre revenu n'est pas touché par la situation actuelle, vous êtes éligible à AUCUNE mesure d'urgence.

JE SUIS TRAVAILLEUR AUTONOME



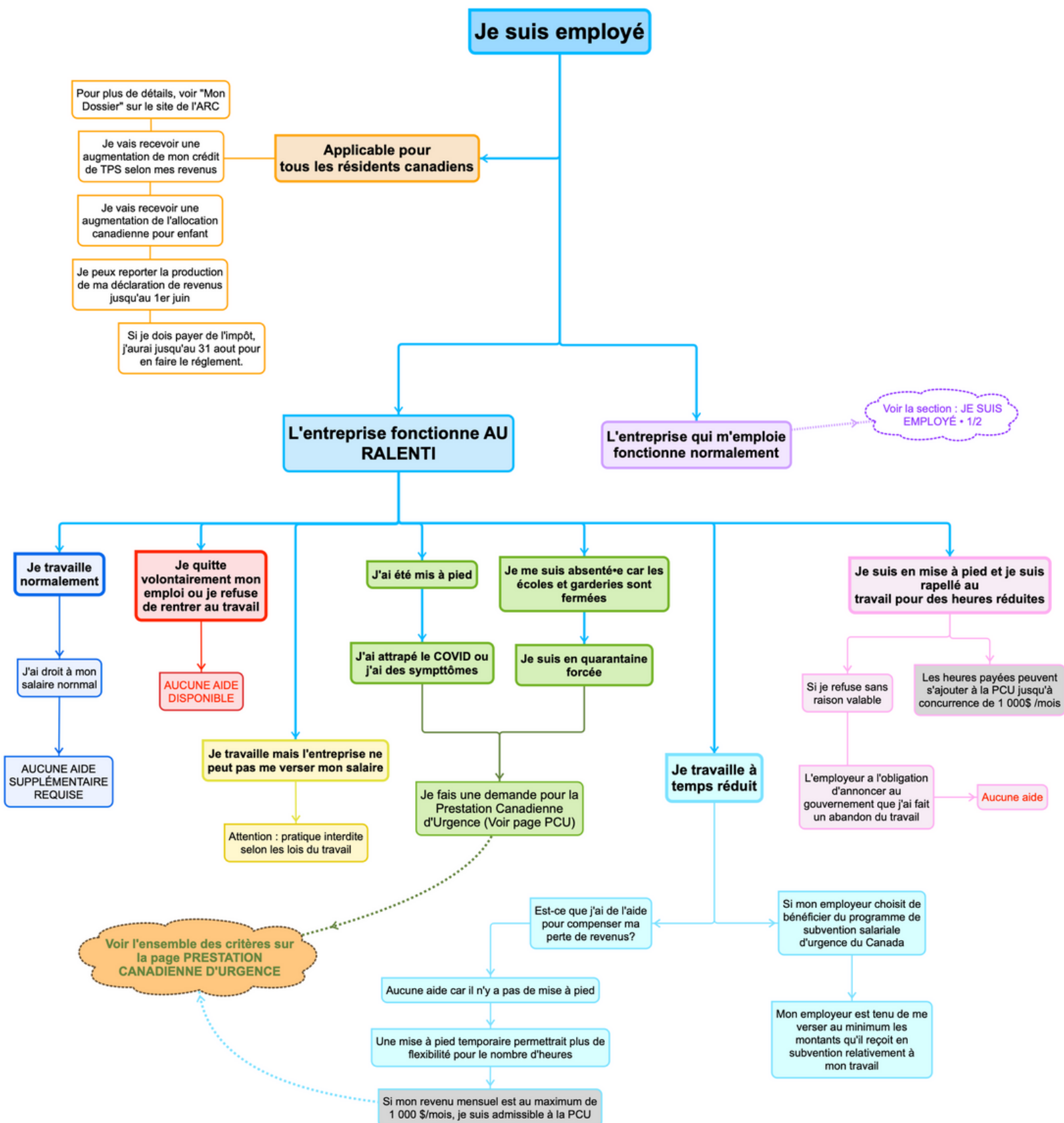
JE SUIS EMPLOYÉ

section 1 de 2



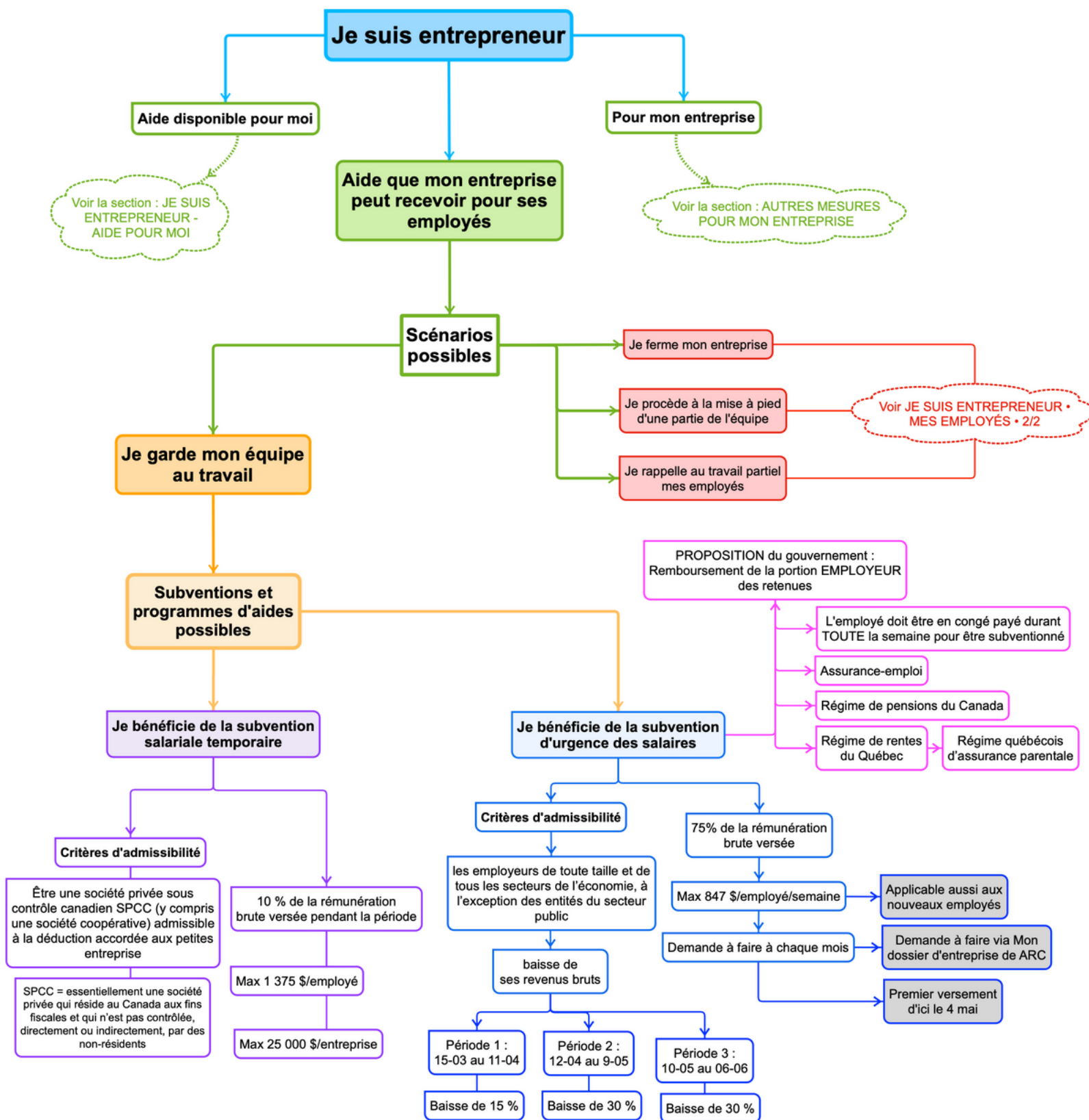
JE SUIS EMPLOYÉ

section 2 de 2



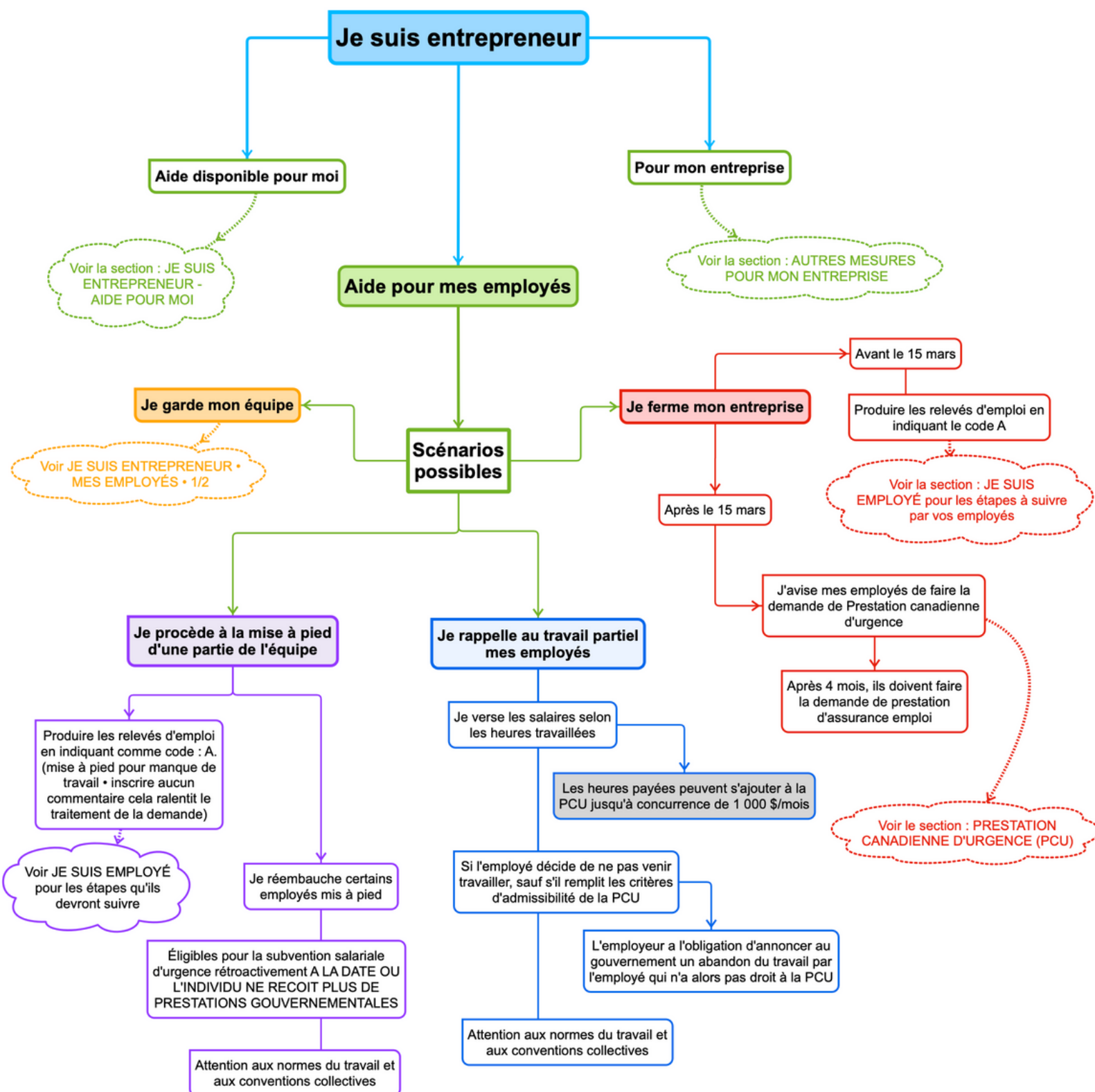
JE SUIS ENTREPRENEUR

POUR MES EMPLOYÉS • section 1 de 2



JE SUIS ENTREPRENEUR

POUR MES EMPLOYÉS • section 2 de 2



JE SUIS ENTREPRENEUR

POUR MOI

Je suis entrepreneur

Aide disponible pour moi

Aide disponible pour mes employés

Je n'ai plus AUCUN revenu

J'ai le revenu habituel de mon travail

Je reçois encore un salaire de mon entreprise

Voir la section :
"JE SUIS ENTREPRENEUR
- AIDE POUR MES EMPLOYES"

Je fais une demande pour la Prestation Canadienne d'Urgence

AUCUNE AIDE REQUISE

Mon entreprise est admissible à la subvention salariale d'urgence pour mon salaire (75%) ou à la subvention salariale temporaire (10%)

Critères d'admissibilité

Condition : Démontrer que vous vous payez un salaire habituellement

Revenu min de 5 000 \$ dans les douze derniers mois

Dividendes sont reconnus comme un revenu

Avoir perdu son revenu en raison du COVID-19

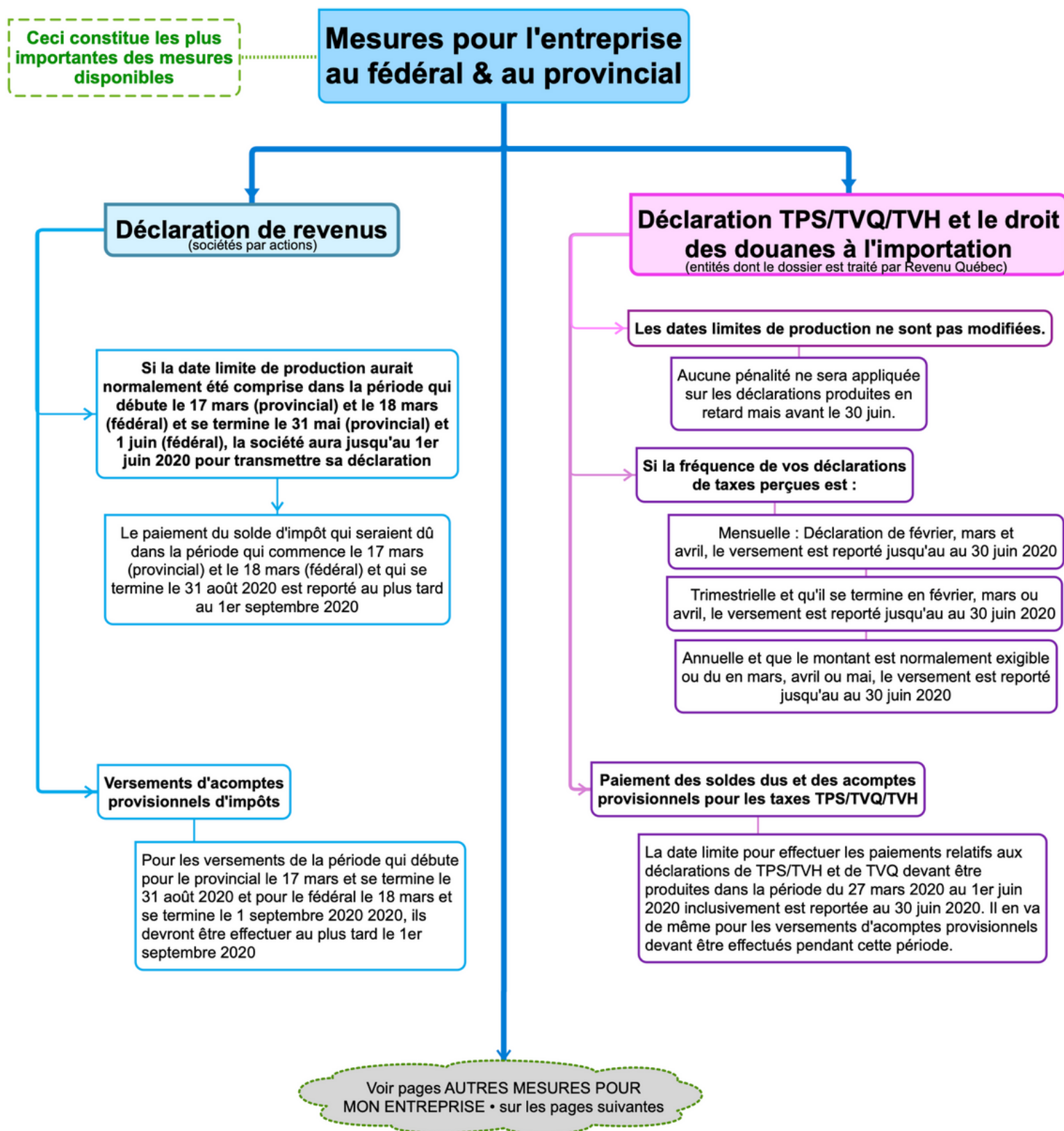
Revenu max de 1 000 \$ pendant la période de 4 semaines

Voir la section :
"JE SUIS ENTREPRENEUR
- AIDE POUR MES EMPLOYES"
pour les critères d'admissibilité

Voir l'ensemble des critères sur la page PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

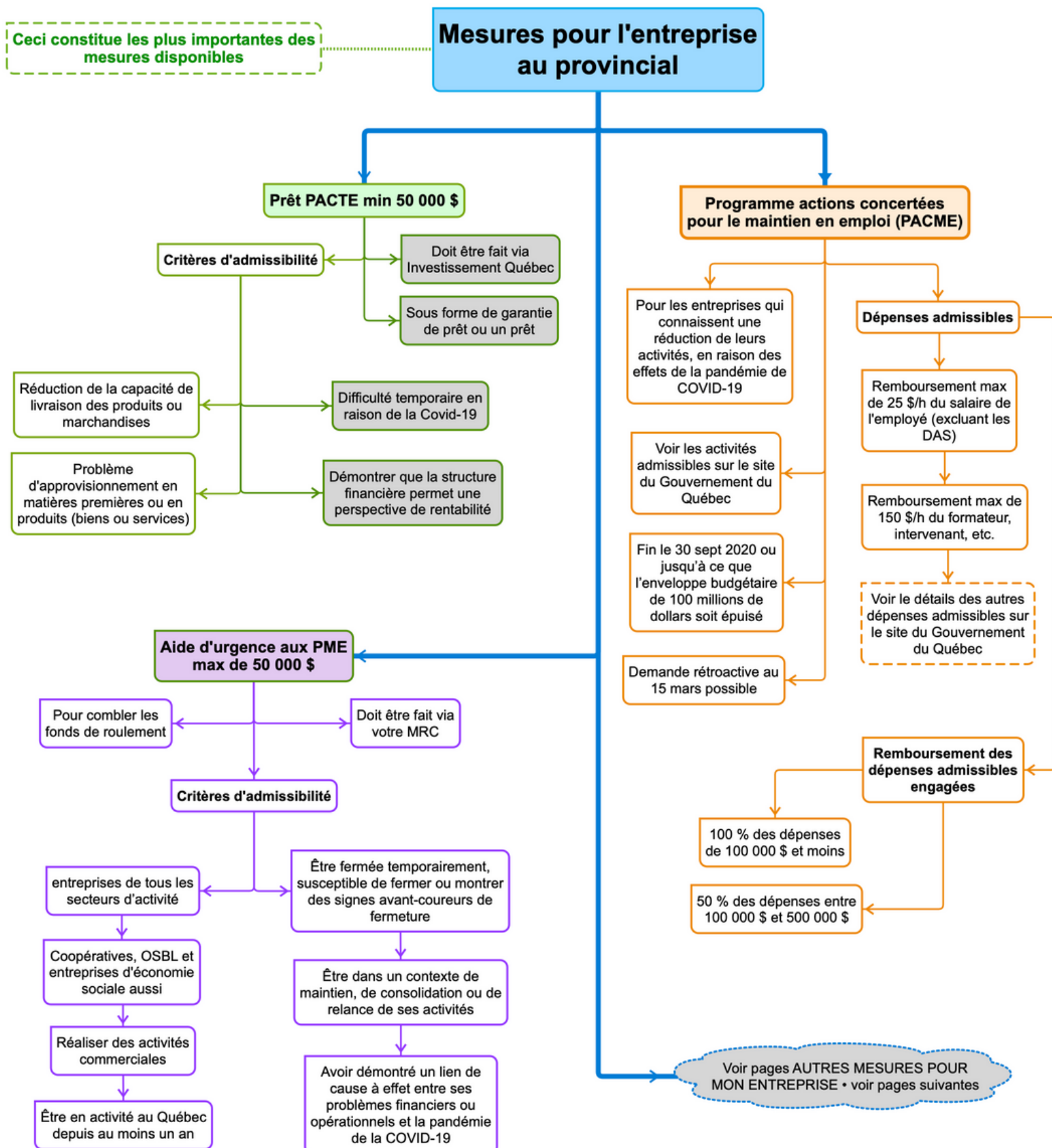
MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 1 de 3



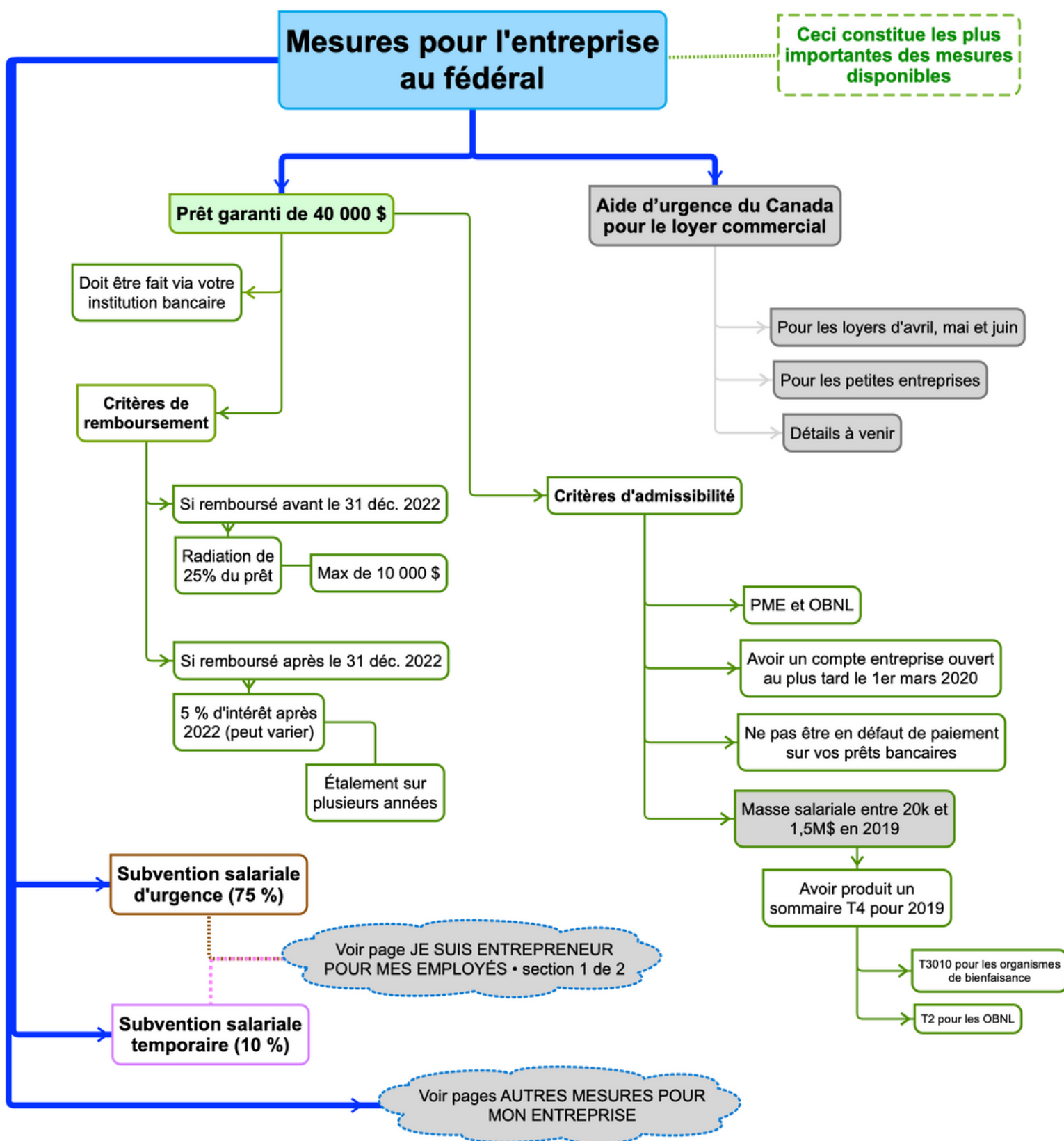
MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 2 de 3

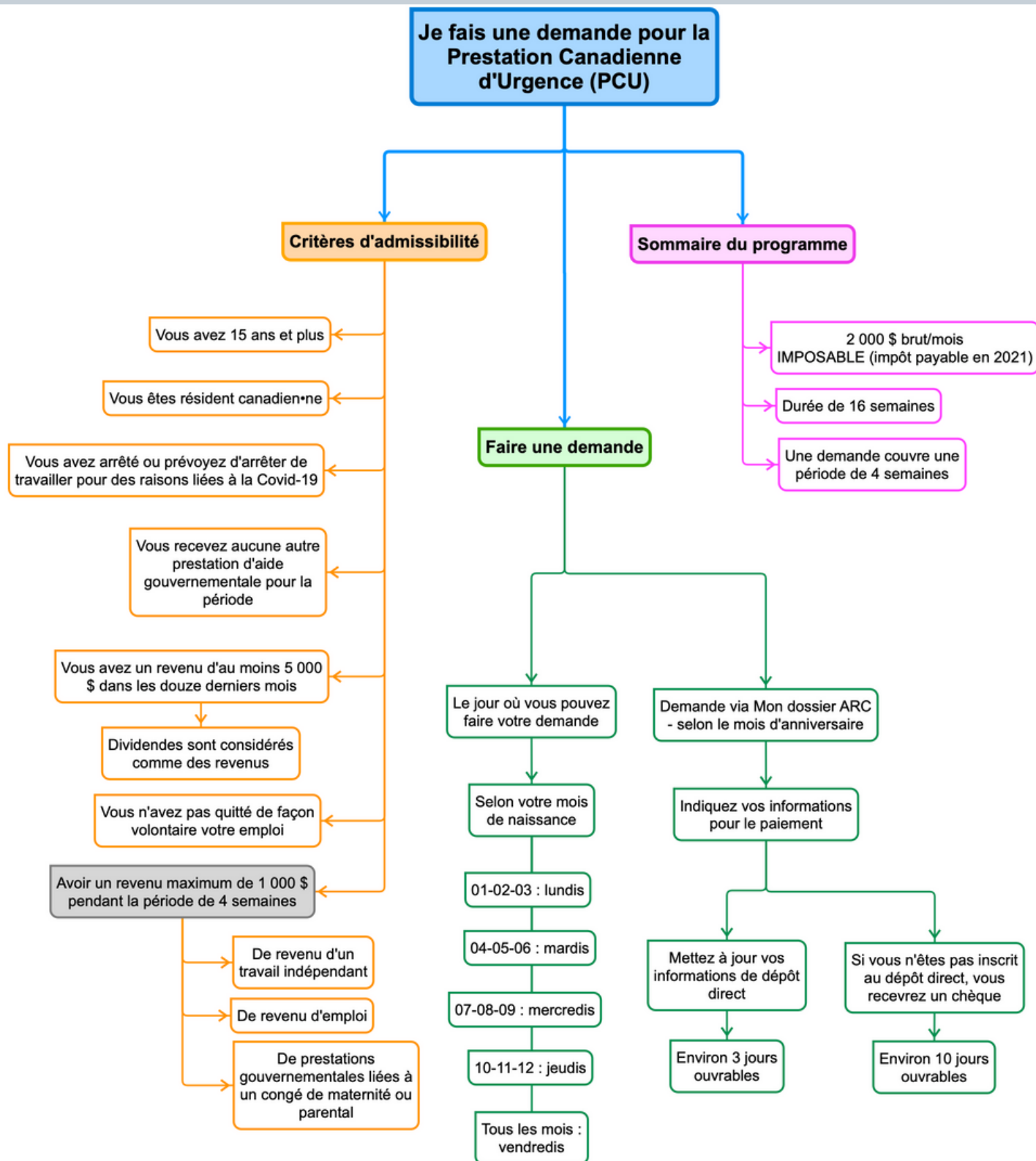


MESURES POUR MON ENTREPRISE

section 3 de 3



PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU)



Site internet :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html>

LIENS

FÉDÉRAL

Prestation canadienne d'urgence :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/questions.html>

Subvention salariale d'urgence (75 %) :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html>

Subvention salariale temporaire (10 %) :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html>

Soutien aux particuliers :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-particuliers.html>

Assurance emploi :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

PROVINCIAL

Programme d'aide temporaire aux travailleurs :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/>

Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) :

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

TÉLÉPHONES

Prestations de maladie de l'assurance-emploi : 1 833 381-2725

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) : 1 800 863-6582

Conseils, outils et réseautage pour entrepreneurs

Faire partie de la communauté d'alias entrepreneur procure un accès privilégié à la plus vaste librairie francophone de conseils, trucs et astuces pour entrepreneurs.

Rejoindre sans frais notre communauté

EXPLOREZ LE SITE D'ALIAS ENTREPRENEUR•E POUR D'AUTRES CONTENUS

Depuis toujours, les entrepreneurs sont sollicités de toute part par les très nombreuses exigences liées inévitablement à la croissance de leurs entreprises. Souvent débordés, il devient de plus en plus difficile de prendre un moment pour s'arrêter, apprendre et se développer comme entrepreneur•e.

alias est une source d'accompagnement de grande valeur pour les entrepreneurs.